

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

DU MERCREDI 11 MAI AU JEUDI 12 MAI 2016

Adopté tel que rédigé à la séance du 14 juin 2016

Participants : Monsieur Normand Bolduc, président

M^{me} Marie Auger
M^{me} Suzanne Danino
M. Pierre D. Denault
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Lucie Le François
M. Michel Marchand
M^e Anne Morin
M^e Mathieu Proulx

Ne participent pas à la séance : M^e Louis Morin
M^e Patrick Simard

1. Ouverture de la séance

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*. Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 11 mai 2016. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

3. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2015 QCCJA 769

Le Comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2015 QCCJA 769 soumet son rapport et sa recommandation. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que :

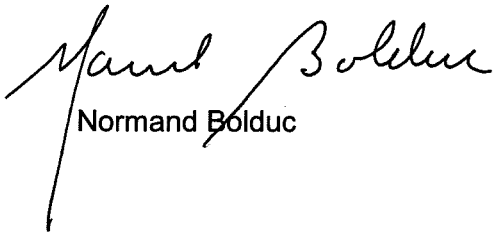
1. Après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prend acte du rapport du Comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par M^e Michel Héroux à l'égard de M^e Christian Genest, membre du Tribunal administratif du travail;
2. Suivant la recommandation du Comité d'enquête dans son rapport et conformément à l'article 192 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil de la justice administrative adresse une réprimande à M^e Christian Genest, membre du Tribunal administratif du travail.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de M^e Michel Héroux à l'égard de M^e Christian Genest, membre du Tribunal administratif du travail et adresse une réprimande à M^e Christian Genest.

4. Levée de la séance

La séance est levée le 12 mai 2016, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,


Normand Bolduc